

 <p><b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2026-022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 02 avril 2026</b></p>
--	---

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD

Absents excusés : Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Samia GUILLARME

Pouvoirs de : Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Patrick SINTES, Samia GUILLARME à Daniel CLING  
Secrétaire de séance : Monique JOANNY

### **5.3.6 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon – Désignation des délégués**

#### **Monsieur le Président expose :**

La commune de Robion est membre du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon.

Ce dernier renouvelle ses instances (comité, bureau) après chaque élection municipale notamment.

Selon ses statuts, le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon est formé par les Collectivités Territoriales qui ont approuvé la Charte et adhéré au Syndicat (article.1) ; le syndicat mixte a pour objet la mise en œuvre de la Charte (...); il conduit la révision de la Charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire (article 2). Il est administré par un Comité syndical composé par des délégués désignés par les organes délibérants de ses membres, à raison de une pour chacune des communes adhérentes avec une voix par délégué (article 7.1).

Chaque délégué est désigné par l'organe délibérant de la collectivité qu'il représente pour la durée de son mandat.

Les délégués (titulaire et suppléant) participent à la mise en œuvre du projet de territoire à travers la Charte du Parc. Ils sont principalement chargés de :

- Participer aux réunions du comité syndical et du bureau ;
- Préparer au sein des commissions et des groupes de travail les décisions soumises à l'organe délibérant ;
- Relayer les orientations et les projets initiés par le Parc auprès du Maire, du conseil municipal, du territoire et de ses habitants ;
- Saisir le Parc des demandes, propositions et réactions du territoire et des acteurs locaux ;
- Contribuer, au sein de sa commune, à l'impulsion de projets pour mettre en œuvre de la Charte du Parc.

Il est proposé de désigner comme délégués de la commune de Robion auprès du Parc Naturel Régional du Luberon :

## Liste 1

- Monsieur Michel NOUVEAU, Conseiller municipal en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Alain LARGERON, Conseiller municipal en qualité de délégué suppléant

Il est procédé au vote.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres ou délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 relatif à l'administration du syndicat mixte ;

Considérant la nécessité de désigner des délégués au Parc pour administrer le syndicat mixte du Parc et représenter la commune lors des Comités syndicaux du Parc Naturel Régional du Luberon ;

### Le Conseil municipal

Décide :

- DE DESIGNER en qualité de délégué titulaire de la commune de Robion auprès du Parc Naturel Régional du Luberon :
  - Monsieur Michel NOUVEAU
- DE DESIGNER en qualité de délégué suppléant de la commune de Robion auprès du Parc Naturel Régional du Luberon
  - Monsieur Alain LARGERON

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260403-DE\_2026\_022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 03 avril 2026  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY